



UFC-QUE CHOISIR
233 boulevard Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Paris, le 27 novembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coûts cachés du chauffage électrique : Les « grille-pains » occasionnent des tartines de surcoûts pour l'ensemble des consommateurs !

A la veille de l'ouverture du débat sur l'énergie, l'UFC-Que Choisir rend publique une étude exclusive sur l'impact économique désastreux pour l'ensemble des consommateurs du chauffage électrique qui démontre l'urgence d'une véritable transition énergétique.

Les derniers hivers, très rigoureux, ont mis évidence la menace que pouvait constituer les chauffages électriques pour la sécurité du système électrique français. Mais le scandale que représente pour l'ensemble des consommateurs le coût caché de ce mode de chauffage, dont le volume conséquent est typiquement français, est, lui, passé sous silence. Pourtant, la reconstitution des coûts de production et de transport, réalisée par l'UFC-Que Choisir, est aussi éclairante qu'inquiétante : tous les consommateurs assument aujourd'hui les importants surcoûts d'un surdimensionnement des capacités de production résultant du chauffage électrique.

Production électrique : une usine à gaz coûteuse, du fait du chauffage électrique, payée pleine charge par tous les consommateurs

Le stockage de l'électricité étant impossible, il faut donc disposer de moyens de production en mesure d'ajuster l'offre et la demande d'électricité en temps réel. Pour tenir compte des pics très ponctuels de consommation (quelques heures dans l'année) dus au chauffage électrique, la taille du parc de production a dû être doublée¹. Les appels ponctuels de courant nécessitent en effet, outre les centrales nucléaires supplémentaires, des unités de production utilisant des énergies fossiles (gaz, fioul), extrêmement coûteuses à utiliser et polluantes.

Si les consommateurs qui utilisent le chauffage électrique assumaient seuls les surcoûts qu'il induit, ils paieraient 12 % de plus le kilowattheure que les autres à coût constant et jusqu'à 80 % si on intègre les coûts de renouvellement du parc de production (selon la méthode utilisée par le régulateur)². Les tarifs actuels sont pourtant tout autre : les consommateurs de chauffage électrique ont une facture allégée de 8 % par rapport à ce qu'ils devraient réellement payer tandis que les autres ménages sont, eux, surfacturés de 2 %.

Coûts de réseau : la double paie/peine pour les ménages qui ne se chauffent pas à l'électricité

Les usagers chauffés à l'électricité paient plus de deux fois moins cher leur abonnement d'électricité si on le ramène au mégawattheure consommé alors qu'ils génèrent des coûts de réseau presque deux fois supérieurs.

En conclusion, aujourd'hui, l'ensemble des consommateurs subissent des coups de jus tarifaires du fait du seul chauffage électrique ! Bien qu'intolérables, ces surcoûts, mutualisés, sont cependant aujourd'hui presque invisibles. Ils seront mis en lumière avec les augmentations tarifaires très douloureuses pour les ménages se chauffant à l'électricité consécutif à l'application de la loi Nome qui ajuste les prix aux usages, marqués par une envolée des prix de 50 % d'ici 2020. Sachant que le chauffage électrique équipe essentiellement des logements mal isolés, notamment construits avant 1975, il faut impérativement mettre fin à cette gabegie économique et environnementale, et lancer un véritable « New Deal » énergétique.

Non conviée au débat sur l'énergie, l'UFC-Que Choisir, soucieuse d'alléger la facture des consommateurs et de préserver l'environnement, propose donc aujourd'hui :

- De muscler les politiques incitatives d'efficacité énergétique des logements à travers un Bonus/Malus et un aménagement de la taxe foncière en fonction des travaux effectués ;
- Un mécanisme d'aide aux propriétaires aux capacités d'investissement limitées grâce à la mise en place d'un tiers investisseur, qui finance les travaux et se rembourse sur les économies réalisées.

Ces mesures ne sauraient dispenser le gouvernement d'un audit énergétique du parc de logements afin de faire un état des lieux et mieux guider l'action des pouvoirs publics.

¹ La puissance du parc électrique est de 123 GW alors que la consommation moyenne d'électricité sans chauffage est autour de 60 GW.

² Valeur maximale dans un modèle de coûts qui prévoit des stratégies industrielles des acteurs impliqués des augmentations de 8 à 80 %.